



Genève, le 11 avril 2013

Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du Conseil d'Etat

# Comptes 2012 de l'Etat de Genève : Nette amélioration du résultat hors éléments extraordinaires

- Le résultat de fonctionnement de l'Etat de Genève se chiffre à -460 millions de francs. Il s'agit du premier résultat négatif après six exercices bénéficiaires consécutifs.
- Après déduction du déficit, la réserve conjoncturelle reste dotée de 582 millions.
- Le résultat 2012 s'explique essentiellement par la provision extraordinaire de 763 millions qui a dû être constituée pour recapitaliser la caisse de pension CIA. À l'inverse, d'autres éléments non récurrents ont un effet positif sur le résultat.
- En excluant l'ensemble des éléments exceptionnels, le déficit se situe à -112 millions de francs, contre environ -200 millions en 2011.
- Les charges ordinaires sont maîtrisées, voire inférieures au budget. Les revenus fiscaux progressent fortement, principalement ceux des personnes morales.
- Les dépenses d'investissements se stabilisent à un niveau élevé. Les investissements ne pouvant être autofinancés par l'exploitation, la dette augmente à 11,9 milliards de francs en fin d'année. La charge d'intérêts reste modérée grâce au faible niveau des taux.

### Forte diminution du déficit hors éléments extraordinaires

Comme chaque année, les comptes intègrent l'effet de divers éléments extraordinaires. Un événement particulièrement marquant détériore le résultat 2012, à savoir la provision de 763 millions de francs qui a dû être constituée pour recapitaliser la caisse de pension CIA afin de respecter l'obligation légale de couverture des engagements envers les pensionnés. D'autres éléments non récurrents influencent positivement le résultat :

- Dédommagement perçu dans le cadre de l'accord trouvé avec Ernst & Young, ancien réviseur de la Banque Cantonale de Genève (85 millions)
- Nouvelle méthode plus appropriée de calcul des provisions sur créances fiscales douteuses, fondée sur deux expertises (150 millions)
- Révision du système des « reliquats » d'impôts pour diminuer la volatilité des comptes et améliorer la qualité des prévisions fiscales (180 millions, soit 97 millions de plus qu'au budget).

Si l'on exclut l'ensemble des éléments extraordinaires, le déficit 2012 se situe à -112 millions de francs, soit une diminution conséquente par rapport au déficit hors éléments non récurrents des comptes 2011, qui se situait à environ -200 millions de francs. Cette amélioration résulte de l'évolution positive des fondamentaux de l'économie genevoise et des mesures prises par le Conseil d'Etat pour atteindre l'équilibre structurel des finances publiques.

### **Importante progression des revenus fiscaux**

Les recettes totales de l'État (8'431 millions) sont supérieures de 810 millions aux prévisions budgétaires. Outre l'effet des éléments non récurrents mentionnés ci-dessus, l'essentiel de cet excédent provient des revenus fiscaux, qui dépassent le budget de 492 millions.

Une part importante de ce dépassement revient à l'impôt courant sur l'année 2012, qui est supérieur de 192 millions au budget, soit une augmentation de +3,3%. La plus grande part de cette évolution provient de l'impôt des personnes morales (+112 millions, soit +9,9%), les estimations effectuées par les entreprises au moment de l'élaboration du budget s'étant finalement avérées trop pessimistes.

Outre la progression de l'impôt courant, les revenus fiscaux sont améliorés par les correctifs d'impôts sur les estimations des années antérieures, qui ne peuvent pas être budgétisés. Ceux-ci se chiffrent à 211 millions, un montant en baisse grâce à l'amélioration de la fiabilité des estimations. Le solde du dépassement revient à la révision du système des « reliquats » mentionnée ci-dessus.

### **Excellente maîtrise des charges ordinaires**

Le total des charges (8'891 millions) dépasse de 920 millions le budget. Ce dépassement est essentiellement dû à la provision extraordinaire pour la caisse de pension CIA et aux mouvements d'autres provisions. Ces deux éléments représentent 867 millions. S'y ajoutent l'augmentation de 28 millions des amortissements et celle de 10 millions des charges financières.

Les charges qui sont sous contrôle du Conseil d'État sont largement maîtrisées. Les dépenses de personnel sont inférieures de 9 millions (-0,4%) au budget voté et les dépenses générales se situent 11 millions (-2,7%) au-dessous du budget.

Quant aux subventions (3'751 millions), elles sont très légèrement au-dessus budget (+0,3%). Des dépassements sont constatés pour l'aide sociale (31 millions), les frais de placement d'enfants (15 millions) et les subsides relatifs à la formation scolaire spéciale (7 millions). Malgré ces surcoûts inévitables, le dépassement total des subventions reste contenu à 12 millions.

### **Stabilisation des investissements à un niveau élevé**

Les dépenses brutes d'investissements se chiffrent à 718 millions (726 millions en 2011). Les recettes d'investissements (hors location-financement) diminuent de 123 millions en 2011 à 42 millions en 2012, en raison de l'aboutissement de chantiers majeurs bénéficiant d'un financement fédéral. Le montant des investissements nets atteint ainsi un nouveau record, à 676 millions. Plus de trois quarts des investissements concernent cinq politiques publiques : mobilité (27%), formation (22%), santé (11%), aménagement et logement (10%) et sécurité (7%).

### **Augmentation de la dette**

La dette augmente de 657 millions pour atteindre 11,9 milliards de francs à fin 2012. Cette évolution intervient malgré une forte amélioration de l'autofinancement lié à l'exploitation (+693 millions en 2012 contre +357 millions en 2011), qui reflète l'amélioration des fondamentaux de l'économie genevoise.

Toutefois, la variation du besoin en fonds de roulement est défavorable pour la deuxième année consécutive (-463 millions en 2012 et -474 millions en 2011), notamment à cause de l'augmentation des créances sur revenus fiscaux. L'autofinancement des investissements nets par l'exploitation n'est dès lors pas assuré, ce qui génère l'augmentation de la dette. La charge d'intérêts (241 millions) reste cependant stable, grâce au faible niveau des taux et à la stratégie prudente du Conseil d'État.

### **Des perspectives nettement améliorées**

Après déduction du déficit de fonctionnement, la réserve conjoncturelle constituée durant les bonnes années demeure dotée de 582 millions de francs. Ce montant correspond au plafond légal des excédents de charges des budgets à venir. Il devrait permettre de faire face aux éventuels déficits du prochain plan financier quinquennal, jusqu'au retour à l'équilibre.

Ces dernières années, le Conseil d'État et le Grand Conseil ont fait le choix politique de défendre en période de crise une importante baisse d'impôts pour les familles et la classe moyenne, ainsi qu'une forte augmentation des investissements afin de rattraper les retards en matière d'infrastructures essentielles. On constate aujourd'hui que, malgré la crise mondiale de 2008-2009 et une baisse

d'impôts de l'ordre de 10%, les revenus fiscaux progressent en moyenne de 3% depuis 2005, soit le rythme sur lequel tablait le Conseil d'État dès 2006. À la lumière de la nette amélioration du résultat hors éléments exceptionnels en 2012, il s'avère que les choix politiques qui ont été effectués étaient judicieux.

Cela étant, pour affronter les défis qui l'attendent – notamment la réforme de la fiscalité des sociétés prévue à l'horizon 2017-2018 – l'État de Genève devra se donner les moyens de dégager à l'avenir des excédents de fonctionnement. L'atteinte de cet objectif passera – à condition que ne survienne pas une nouvelle crise internationale majeure – par la poursuite durable d'une gestion prudente des dépenses ordinaires, ainsi que par une stratégie sélective concernant les nouveaux investissements.

Documentation : [www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances)

Contact : M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, tél. 022 327 98 07.